

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 18 février 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Jean-Martin Cliche, maire suppléant.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Henri Cloutier, maire
M. Yvan Larouche, conseiller
M. Serge Labonté, conseiller

3735-180208 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

- . C.C.U.
 - . Rapport des permis et certificats Janvier 2008
- . Rapport budgétaire Janvier 2008

3736-180208 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉSOLUTION 3726-040208**
PUBLICITÉ 350E ANNIVERSAIRE DU SANCTUAIRE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Considérant la résolution adoptée le 4 février 2008 ;

Considérant que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d’abroger la résolution 3735-040208 adoptée le 4 février 2008.

3737-180208 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2008.

3738-180208 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d’adopter les comptes suivants :

Numéros 800182 à 800243	590 001,86 \$
Numéros 800244 à 800253	25 535,83 \$

3739-180208 **ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de :

- a) prêter gratuitement le terrain de baseball pour la tenue d’un tournoi qui se tiendra du 2 au 6 juillet 2007;
- b) permettre l’accès à la piscine avec un surveillant à l’exception du vendredi de 7 h 30 à 16 h;
- c) permettre l’utilisation des frigidaires disponibles, le stationnement, l’éclairage, le micro et le tableau indicateur;
- d) permettre également l’utilisation du chapiteau. En ce qui concerne le chalet, permettre l’utilisation en cas d’urgence, sous la supervision de notre employé.

3740-180208 **TOURNOI DE GOLF FESTIVAL DE L’OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d’autoriser quatre (4) personnes de la Ville à participer à l’Omnium de golf du Festival de l’Oie des Neiges, le 6 juin 2008, au Club de golf Le Montmorency, au coût de 440,00\$ et d’autoriser le paiement des frais inhérents.

3741-180208 **NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de nommer M. Yvan Larouche, maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2008.

3742-180208 **EMBAUCHE PERSONNEL SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

- a) de procéder à l’embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche;
- b) d’adopter les salaires mentionnés à l’égard de chacun pour l’année 2008 :

Sophie Lavoie	Responsable	9,25 \$	5 jours
---------------	-------------	---------	---------

Bianca Cauchon	Animatrice	8,30 \$	5 jours
Caroline Duclos Lachance	Animatrice	8,75 \$	5 jours
Marie-Hélène Plamondon	Animatrice	8,30 \$	4 jours
Joelle Simard	Animatrice	8,30 \$	5 jours
Mélodie Tremblay	Animatrice	8,30 \$	5 jours
Djoulia Cauchon	Animatrice	8,30 \$	5 jours
Vincent Simard	Accompagnateur	8,00 \$	1 jour

3743-180208 **MANDAT À BPR – HABITATIONS BOIVIN – PHASE 2 FAUBOURG DE LA CRÊTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater BPR afin de préparer la demande de certificat d'autorisation et de relevés ainsi que l'attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux suivant l'autorisation accordée par MDDEP relativement au projet no Q210 0804.

3744-180208 **SERVITUDE ABITIBI BOWATER**

ATTENDU que dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable, il y aurait lieu d'obtenir une servitude sur le lot 351-153 ptie, propriété de la compagnie « AbitibiBowater » suite à l'installation d'une prise d'eau d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de mandater le Groupe Giroux, arpenteurs afin de préparer les documents nécessaires à l'obtention de la servitude;
- b) de mandater Me Alain Bourget, notaire afin de préparer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une servitude pour la prise d'eau d'urgence sur le lot 351-153 ptie;
- c) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

3745-180208 **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 967 (5C)**

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'il y a lieu de préserver et d'améliorer le caractère esthétique du boulevard Ste-Anne, à l'entrée ouest de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier pour la zone 5-C les normes d'implantation, les normes d'entreposage, les normes concernant les enseignes et d'ajouter des normes concernant l'éclairage;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont passé en revue le projet de règlement préparé par l'urbaniste et qu'ils sont d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des normes concernant l'éclairage afin de régir l'intensité et l'orientation de l'éclairage sur les propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier dans la zone 5-C les normes d'implantation, les normes d'entreposage, les normes concernant les enseignes et pour ajouter des normes concernant l'éclairage, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3746-180208 **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (5C)**

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'il y a lieu de préserver et d'améliorer le caractère esthétique du boulevard Ste-Anne, à l'entrée ouest de la municipalité;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'il y a lieu d'assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction et de rénovation extérieure comprise dans la zone 5-C;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont passé en revue le projet de règlement préparé par l'urbaniste et qu'ils sont d'avis qu'il y a lieu de diminuer la pente minimale du toit à 20° (5.4:12) au lieu de 25°.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction et de rénovation extérieure comprise dans la zone 5-C, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3747-180208 **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (DOMAINE DE LA SEIGNEURIE PHASE 3)**

ATTENDU que Gestion 11275 et Habitations Boivin ont déposé une esquisse préliminaire et un plan projet préliminaire de lotissement de la phase 3 du développement domiciliaire "Domaine de la Seigneurie";

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le plan projet s'inscrit dans la continuité des phases 1 et 2 et qu'il y a lieu de modifier la limite de l'aire d'aménagement particulier numéro 3 de la planche 1 de 2 du plan 6 de l'annexe 6 du Plan d'urbanisme;

ATTENDU que toute demande de permis de construction est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement numéro 964 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Beaupré » pour modifier la limite de l'aire d'aménagement particulier numéro 3 afin de soustraire la phase 3 du projet à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3748-180208 **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 967 (DOMAINE DE LA SEIGNEURIE PHASE 3)**

ATTENDU que Gestion 11275 et Habitations Boivin ont déposé une esquisse préliminaire et un plan projet préliminaire de lotissement de la phase 3 du développement domiciliaire "Domaine de la Seigneurie";

ATTENDU que les requérants demandent de modifier la réglementation d'urbanisme pour agrandir la zone 63-H (Domaine de la Seigneurie phases 1 et 2) à même la zone 36-H afin de réaliser la phase 3 et ainsi compléter l'ensemble de ce projet domiciliaire;

ATTENDU qu'ils demandent que la largeur des lots soit réduite à 23 mètres au lieu de 25 mètres compte-tenu que la superficie des terrains demeure raisonnable, soit entre 900 et 1400 mètres carrés, superficies semblables aux phases 1 et 2;

ATTENDU que la superficie minimale des lots devra être de 850 mètres carrés;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que les demandes des requérants s'inscrivent dans la continuité des phases 1 et 2 et ne compromettent pas la qualité du développement;

ATTENDU que toute demande de permis de construction est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que la piste cyclable devra être intégrée à l'intérieur du développement;

ATTENDU que le réseau routier devra permettre un accès jusqu'au lot 36-P, propriété de la Ville de Beaufort.

ATTENDU que le conseil municipal analysera l'opportunité d'ouvrir une route collectrice sur le lot 36 à partir de la rue des Montagnards tel qu'il est prévu dans le plan d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 et le Règlement numéro 1033-1 modifiant le règlement de zonage pour : agrandir la zone 63-H à même la zone 36-H et pour modifier les usages afin d'autoriser uniquement les habitations unifamiliales isolées et pour prévoir les nouvelles normes de lotissement et d'implantation pour la zone 63-H.

3749-180208 **FONDATION DE L'HÔPITAL STE-ANNE DE BEAUFORT**

. Tournoi de golf 30 mai 2008

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser 4 personnes à participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaufort, le 30 mai 2008, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 000,00 \$ (équipe VIP) et d'autoriser les membres du Conseil à participer au souper au coût de 60,00 \$ par personne et d'autoriser le remboursement des frais inhérents.

3750-180208 **CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUFORT**

ATTENDU la directive émise par la MRC de La Côte-de-Beaufort concernant la conformité du plan d'urbanisme de la Ville de Beaufort aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Côte-de-Beaufort;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Beaufort estime que le plan d'urbanisme est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Côte-de-Beaufort;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de ne pas modifier notre Règlement du plan d'urbanisme No 964.

3751-180208 **CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 966 RELATIF À L'ARTICLE 116**

ATTENDU la directive émise par la MRC de La Côte-de-Beaupré concernant la conformité des règlements de zonage (numéro 967), de lotissement (numéro 968), de construction (numéro 969) et du règlement numéro 966 relatif à l'article 116 aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Beaupré estime que les règlements de zonage (numéro 967), de lotissement (numéro 968), de construction (numéro 969) et du règlement numéro 966 relatif à l'article 116 sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de ne pas modifier les règlements de zonage (numéro 967), de lotissement (numéro 968), de construction (numéro 969) et du règlement numéro 966 relatif à l'article 116.

3752-180208 **PROGRAMMATION DES LOISIRS**

Considérant les propositions reçues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de mandater Jean Lepage Communication Design afin de réaliser la conception, la réalisation et la gestion de l'impression de la programmation des loisirs printemps été 2008. Les coûts se détaillent comme suit :

Travail de conception, de réalisation et recherche	1 380,00 \$
Coût d'impression :	1 090,00 \$

Il est clairement entendu que Jean Lepage Communication Design aura l'obligation de payer directement Imprimerie Blouin pour le travail d'impression.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3753-180208 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 17.

Jean-Martin Cliche
Maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe